

Envoi : 12/12/2017

Réception par le Préfet : 12/12/2017

Publication : 15/12/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2017-11-6-2

**Séance du** vendredi 8 décembre  
2017

**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DSUR GEREE  
PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES :**

Mme JENN, M. STRAUMANN.

**EXCUSEE AVEC PROCURATION :**

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

**ABSENTS :**

MM. ADRIAN, DELMOND, MUNCK.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'environnement et du cadre de vie approuvant le principe et les dispositions de l'avenant au contrat-cadre 2013-2018,
- VU l'avenant au contrat-cadre 2013-2018 signé avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 13 octobre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'affecter sur les crédits 2017 de la Dotation de Solidarité Urbain-Rural gérée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour un montant total de subventions de 304 320 €, les opérations suivantes :

Commune de BELLEMAGNY : « Réhabilitation de 5 installations d'assainissement non-collectif – lot n° 3 » représentant un montant de travaux éligible de 49 500 € HT et 9 900 € de subvention (taux de 20%).

Communauté de Communes Sundgau : « Collecteur intercommunal d'assainissement Berentzwiller-Hundsbach » représentant un montant de travaux éligible de 1 472 100 € HT et 294 420 € de subvention (taux de 20%).

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité